

DEMANDE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Nom du proposant:

Adresse:

Ville:

Prov. ou terr:

Code postal:

Téléphone:

Courriel:

*Veuillez informer BMS de tout changement de vos coordonnées afin de continuer à recevoir les informations relatives à votre assurance.

Remarque : Cette couverture n'est disponible que pour les membres domiciliés au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Renouvelez-vous cette police d'assurance?

Oui Non

Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de cette police sera fixée à la date actuelle de la demande.

Détails du demandeur

Pour pouvoir bénéficier de cette police d'assurance, vous devez être membre de l'une des associations provinciales ou territoriales de travailleurs sociaux désignées ou être membre affilié de l'ACTS. Si vous n'êtes pas membre, cette police est nulle et non avenue.

Note pour les praticiens exerçant en l'Alberta : le fait d'être un travailleur social agréé par l'ACSW ne donne plus accès au programme d'assurance de l'ACTS.

Veuillez confirmer que vous comprenez les conditions d'admissibilité.

Nom de l'association provinciale ou territoriale de travailleurs sociaux :

Numéro de membre :

Est-ce que vous ou votre entreprise fournissez des services professionnels en dehors du champ d'application du travail social, pour lesquels vous avez besoin d'une couverture d'assurance? Oui Non
[Cette police ne couvrira que les services qui relèvent de votre champ d'activité en tant que travailleur social. Les autres services professionnels, tels que ceux fournis par un psychologue agréé, ne sont pas couverts par cette assurance.]
Si oui, fournissez des détails.

Une proposition d'assurance responsabilité professionnelle, d'assurance responsabilité civile générale et/ou d'assurance de biens a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé? Oui Non
Si oui, fournissez des détails.

Une réclamation ou une poursuite en responsabilité civile professionnelle ou en responsabilité civile générale a-t-elle été faite contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en instance contre vous/votre entreprise et/ou avez-vous fait une demande d'indemnisation relative aux biens? Oui Non
Si oui, fournissez des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? Oui Non
Si oui, fournissez des détails.

Lorsque vous fournissez des services et pour que votre assurance s'applique, vous devez respecter les règlements professionnels de votre juridiction (p. ex., la province dans laquelle vous résidez) et de la juridiction où se trouve votre client. La police d'assurance responsabilité professionnelle de l'ACTS s'applique aux services en personne fournis au Canada, et intervient en cas de réclamations présentées et défendues au Canada.

Veillez confirmer que vous comprenez les conditions de l'assurance.

Zoothérapie/thérapie assistée par les chevaux

Souhaitez-vous ajouter une protection pour vos services de zoothérapie/thérapie assistée par les chevaux? Oui Non

Si oui, dans le cadre de vos services de thérapie assistée par les chevaux, les clients montent-ils les chevaux? Oui Non

Veillez sélectionner une option ci-dessous. Des détails supplémentaires seront requis. Un courtier de BMS communiquera avec vous après que votre demande aura été remplie.

Zoothérapie/thérapie assistée par les chevaux

Prime annuelle de **100 \$**

Thérapie assistée par les chevaux, **incluant la monte à cheval**

Prime annuelle de **500 \$**

Détails de l'entreprise

Ne remplissez pas cette section pour ou au nom de l'entreprise de quelqu'un d'autre ou d'une entreprise qui vous emploie.

Offrez-vous des services professionnels sous votre propre nom commercial/entité commerciale? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom principal de l'entité ou de l'entreprise (veuillez énumérer tous les noms d'exploitation liés à l'entreprise) :

Adresse (si elle est différente de votre adresse postale) :

Ville:

Prov/terr:

Postal Code:

Exploitez-vous plus d'une entité pour laquelle vous avez besoin d'une protection? Oui Non
Si oui, fournissez des détails.

L'assurance responsabilité civile professionnelle/ L'assurance responsabilité civile générale / Couverture des biens

La responsabilité civile professionnelle: police basée sur la date des réclamations

L'assurance responsabilité civile professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité pour des blessures ou préjudices occasionnés par un acte de négligence, une erreur, une omission ou une faute professionnelle que vous auriez posée dans le cadre de votre pratique travailleur social. Votre police d'assurance couvre également les plaintes déposées contre vous auprès de votre organisme de réglementation (l'Ordre).

Détails de la couverture:

La responsabilité civile professionnelle
Protection couvrant les frais de défense en cas de
poursuite disciplinaire

À la limite sélectionnée
200 000 \$ par réclamation / agrégé

Remboursement des frais de défense criminelle
Abus et attouchements

150 000 \$ par réclamation / agrégé
1 000 000 \$ par réclamation / agrégé (franchise de 1 000 \$)

Territoire de couverture

Dans le monde entier pour les réclamations introduites et
défendues au Canada

La responsabilité civile générale: Politique basée sur l'occurrence

La responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne du fait de vos activités et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé dans vos locaux ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

Détails de la couverture:

La responsabilité civile générale	5 000 000 \$ par réclamation / agrégé
Blessures corporelles et dommages matériels	5 000 000 \$ par réclamation / agrégé
Produits-opérations achevées	5 000 000 \$ par réclamation / agrégé
Préjudices personnels et préjudices imputables à la publicité	5 000 000 \$ par réclamation / agrégé
Responsabilité civile des locataires	500 000 \$ par réclamation / agrégé
Paievements médicaux	50 000 \$ par personne

Franchises:

Dommages matériels	500 \$
Responsabilité civile des locataires	500 \$

Contenus/ criminalité / perte d'exploitation

Le contenu comprend les éléments habituels d'un bureau, notamment les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que le stock et les améliorations.

La criminalité protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant au bureau ou à la clinique.

L'assurance des pertes d'exploitation couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

Détails de la couverture:

Contenus	50 000 \$ (des limites plus élevées sont disponibles)
Perte d'exploitation	1 000 000 \$
Criminalité	10 000 \$

Franchises:

Tous risques	500 \$
Refoulement d'égout	2 500 \$
Les inondations	25 000 \$
Tremblement de terre	3 % ou 100 000 \$
Criminalité	500 \$

	Limite	Coût annuel
Régime I	Responsabilité professionnelle individuelle 5 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ agrégé par an	<input type="checkbox"/> 132 \$
	Responsabilité civile générale 5 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ agrégé par an	

Régime II	Responsabilité professionnelle individuelle 5 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ agrégé par an	<input type="checkbox"/> 776 \$
	Responsabilité civile générale 5 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ agrégé par an	
	Contenus – 50 000 \$ (des limites plus élevées sont disponibles - la garantie est soumise à la règle proportionnelle, laquelle est de 90 %)	
	Criminalité – 10 000 \$	
	Perte d'exploitation – 1 000 000 \$	

Si le Régime II est sélectionné, veuillez répondre aux questions suivantes :

Prévoyez-vous effectuer des rénovations dans vos bureaux pendant la durée du contrat? Oui Non

Possibilité d'augmenter le montant de garantie de l'assurance responsabilité professionnelle

Limite	Coût annuel
7 000 000 \$ par réclamation / 8 000 000 \$ agrégé	64 \$

Voulez-vous augmenter le montant de garantie de votre assurance responsabilité professionnelle individuelle à 7 000 000 \$ par réclamation/8 000 000 \$ au total? Oui Non

Montant de garantie plus élevé pour le contenu – Régime II seulement*

Si le Régime II est sélectionné, avez-vous besoin d'un montant de garantie plus élevé pour le contenu? Oui Non

Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

* Pour tenir compte de l'inflation, les assureurs exigent que vous augmentiez votre plafond de contenu d'au moins 5 %.

Limite	Coût annuel
100 000 \$	<input type="checkbox"/> 191 \$
150 000 \$	<input type="checkbox"/> 290 \$
200 000 \$	<input type="checkbox"/> 381 \$

Si le Régime II est sélectionné, avez-vous besoin d'une assurance qui couvre le contenu, les vols et les détournements et les pertes d'exploitation à un autre emplacement?

Oui Non

Bris d'équipement/ Chaudière et machines

Cet ajout n'est disponible que si le Régime II est sélectionné et offre une couverture en cas de panne soudaine et accidentelle de l'équipement entraînant des dommages matériels qui nécessitent la réparation ou le remplacement de l'équipement ou d'une partie de l'équipement.

L'équipement assuré comprend :

- toute chaudière, tout récipient sous pression, chauffé ou non, normalement soumis à un vide ou à une pression interne autre que la pression statique du contenu, toute tuyauterie qui y est reliée,
- toute autre tuyauterie et son équipement accessoire, tout échangeur de chaleur qui fait partie d'un équipement de chauffage à air pulsé,
- tout équipement mécanique ou électrique utilisé pour la production, la transmission ou l'utilisation de l'énergie mécanique ou électrique,
- tout équipement électronique ou câble à fibres optiques utilisé pour la recherche, le diagnostic, le traitement, la communication, le traitement de texte, le traitement de données, la duplication, la surveillance ou la numérisation.

Franchise de 500 \$; délai d'attente de 24 heures.

Limite	Coût annuel
50 000 \$	<input type="checkbox"/> 114 \$
100 000 \$	<input type="checkbox"/> 138 \$
150 000 \$	<input type="checkbox"/> 221 \$
200 000 \$	<input type="checkbox"/> 252 \$

Couverture des immeubles et des condominiums

Êtes-vous propriétaire de l'immeuble ou de l'unité de copropriété où se trouve votre entreprise et avez-vous besoin d'une assurance? Veuillez noter que nous ne fournissons pas de couverture pour les propriétés résidentielles.

Oui Non

Coassurance (Applicable au Régime II)

La clause de règle proportionnelle est une pénalité imposée à l'assuré par l'assureur pour avoir sous-déclaré/déclaré/assuré la valeur de biens corporels ou de revenus professionnels. La pénalité est basée sur un pourcentage indiqué dans la police et sur le montant sous-déclaré. Dans la présente police, la règle proportionnelle exigée est de 90 %. Par exemple :

Si la valeur du contenu que vous assurez est de 150 000 \$ et que la police contient une clause de coassurance de 90 %, cela signifie que vous devez souscrire une couverture d'au moins 135 000 \$. Si vous ne souscrivez qu'une couverture de 100 000 \$ et que vous subissez un sinistre de 100 000 \$, la compagnie d'assurance vous versera une indemnité calculée selon la formule suivante :

Montant de l'assurance en place % du montant de l'assurance qui aurait dû être en place x Montant de la perte = Indemnité versée, moins la franchise

Par exemple, 100 000 \$ % (150 000 \$ x 90%) x 100 000 \$ = 74 074 \$ paiement de la perte (moins la franchise)

BMS recommande que vos valeurs assurables soient revues et évaluées de manière appropriée afin de s'assurer que vous achetez le bon contenu et les bonnes limites de propriété.

Je comprends la clause de coassurance et j'ai choisi une limite de contenu adéquate.

Assuré(s) additionnel(s)

Ne remplissez cette section que si vous êtes tenu par contrat d'ajouter un assuré à votre police d'assurance responsabilité civile générale.

L'ajout d'un assuré offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale.

Je comprends et j'accepte les conditions de couverture détaillées ci-dessus.

Nom :

Adresse :

Ville :

Prov. ou terr. :

Code postal :

Bénéficiaire(s) de la perte

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un bénéficiaire de l'indemnisation à votre police d'assurance des biens.

Un bénéficiaire de perte est une entité tierce qui a droit à tout ou partie du règlement de la réclamation pour les biens endommagés dans lesquels il a un intérêt assurable. (par exemple une société de leasing). Le montant du contenu à assurer doit englober la valeur de la propriété louée.

Je comprends et j'accepte les conditions de couverture détaillées ci-dessus.

Nom :

Adresse :

Ville :

Prov. ou terr. :

Code postal :

Assurance responsabilité professionnelle des personnes morales

Elle est recommandée aux entreprises dont d'autres professionnels travaillent pour ou au nom de l'entreprise et/ou facturent sous le nom de l'entreprise. Également recommandé pour les personnes qui fournissent des services sous leur nom commercial.

Étend votre responsabilité professionnelle individuelle à l'entité commerciale. Veuillez noter que la couverture doit être souscrite par une seule personne au nom des propriétaires de l'entreprise et/ou de l'entité commerciale. Limite partagée avec la responsabilité professionnelle individuelle

Souhaitez-vous souscrire l'assurance-responsabilité professionnelle pour les personnes morales? Oui Non
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Entreprise de travail social uniquement

Employés/entrepreneurs	Limite	Coût annuel
Vous seul(e)	Partagée avec la responsabilité professionnelle	<input type="checkbox"/> 166 \$
1-3	Partagée avec la responsabilité professionnelle	<input type="checkbox"/> 253 \$
4-6	Partagée avec la responsabilité professionnelle	<input type="checkbox"/> 427 \$
7-9	Partagée avec la responsabilité professionnelle	<input type="checkbox"/> 625 \$
Plus de 9	Partagée avec la responsabilité professionnelle	<input type="checkbox"/> Recommandation

Entreprise multidisciplinaire

Employés/entrepreneurs	Limite	Coût annuel
1-3	Partagée avec la responsabilité professionnelle	<input type="checkbox"/> 365 \$
4-6	Partagée avec la responsabilité professionnelle	<input type="checkbox"/> 540 \$
7-9	Partagée avec la responsabilité professionnelle	<input type="checkbox"/> 725 \$
Plus de 9	Partagée avec la responsabilité professionnelle	<input type="checkbox"/> Recommandation

Chaque professionnel fournissant des services pour ou au nom de votre entreprise doit souscrire sa propre assurance responsabilité professionnelle.

Comprenez-vous et confirmez-vous cela?

Si l'option entreprise multidisciplinaire est sélectionnée, veuillez consulter la liste de disciplines ci-dessous :

- Consultants en sommeil
- Conseillers en développement de l'enfant
- Psychologues
- Ergothérapeutes
- Conseillers/thérapeutes
- Psychothérapeutes
- Infirmières praticiennes
- Enseignants/éducateurs de la petite enfance
- Accompagnateur personnel/accompagnateur en matière de santé et de bien-être
- Intervenants en services de soutien aux pairs

Employez-vous du personnel ou faites-vous appel à du personnel qui ne figure pas dans la liste mentionnée ci-dessus? Oui Non

Si oui, veuillez indiquer ci-dessous la discipline du personnel que vous employez ou auquel vous faites appel :

Cybersécurité et atteinte à la vie privée

La cyber-responsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez accès à une politique complète de responsabilité en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée pour vous protéger contre les réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations personnelles identifiables d'un tiers.

La couverture est conçue pour gérer le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Les services d'intervention en cas d'atteinte à la vie privée

Aspects juridiques, médico-légaux et relations publiques/gestion de crise	250 000 \$
Individus déclarés	5 000 (individuel), 100 000 (entreprise)

Limite totale de la police	1 000 000 \$
-----------------------------------	--------------

Domages subis par l'assuré

La perte d'exploitation	25 000 \$
Cyberextorsion	100 000 \$
Coûts de récupération des données	100 000 \$

Responsabilité

Responsabilité relative aux données et au réseau	1 000 000 \$
Défense et pénalités en matière réglementaire	250 000 \$
Amendes, frais et coûts liés aux cartes de paiement (PCI) Responsabilité	1 000 000 \$
visant les médias	1 000 000 \$

Criminalité informatique (optionnel)

Instruction frauduleuse *	Limites disponibles pour la prime supplémentaire
---------------------------	--

Fraude par transfert de fonds	Limites disponibles pour la prime supplémentaire
Fraude en matière de télécommunications	100 000 \$
Récompense criminelle	
Couverture de récompense pour les criminels	25 000 \$
Franchises	
Chaque incident	1 000 \$
Individus déclarés	100

Souhaitez-vous souscrire une couverture de la responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée ? Oui Non
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Praticien individuel	<input type="checkbox"/> Prime annuelle de 121 \$
Entreprise avec employés – 0 \$ to 500 000 \$ revenu brut	<input type="checkbox"/> Prime annuelle de 675 \$
Entreprise avec employés – 500 001 \$ to 1 000 000 \$ revenu brut	<input type="checkbox"/> Prime annuelle de 1 023 \$
Entreprise avec employés – 1 000 001 \$ to 1 500 000 \$ revenu brut	<input type="checkbox"/> Prime annuelle de 1 284 \$
Entreprise avec employés – 1 500 001 \$ to 2 000 000 \$ revenu brut	<input type="checkbox"/> Prime annuelle de 1 578 \$
Entreprise avec employés – 2 000 001 \$ to 2 500 000 \$ revenu brut	<input type="checkbox"/> Prime annuelle de 1 776 \$
Entreprise avec employés – 2 050 001 \$ to 3 000 000 \$ revenu brut	<input type="checkbox"/> Prime annuelle de 1 873 \$
Entreprise avec employés – 3 000 001 \$ to 3 500 000 \$ revenu brut	<input type="checkbox"/> Prime annuelle de 2 017 \$
Entreprise avec employés – 3 500 001 \$ to 4 000 000 \$ revenu brut	<input type="checkbox"/> Prime annuelle de 2 159 \$
Entreprise avec employés – 4 000 001 \$ to 4 500 000 \$ revenu brut	<input type="checkbox"/> Prime annuelle de 2 298 \$
Entreprise avec employés – 4 500 001 \$ to 5 000 000 \$ revenu brut	<input type="checkbox"/> Prime annuelle de 2 434 \$
Entreprise avec employés – revenue brut supérieur à 5 000 001 \$	<input type="checkbox"/> Recommandation

Une réclamation ou un procès concernant le cyberespace a-t-il été intenté contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous/votre entreprise? Oui Non
Ne sélectionnez « Oui » que si vous ne l'avez pas déjà signalé à BMS/à l'assureur.
Si oui, fournissez des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? Ne sélectionnez « Oui » que si vous ne l'avez pas déjà signalé à BMS/à l'assureur.
Si oui, fournissez des détails.

Avez-vous/votre entreprise a-t-elle déjà été victime d'une atteinte à la cybersécurité/à la vie privée et/ou d'un incident de sécurité d'un réseau dans le passé ou une telle plainte a-t-elle été déposée contre vous/votre entreprise?

Oui Non

Si oui, fournissez des détails.

Énoncé des faits, y compris les conditions préalables

Les éléments suivants constituent d'importantes stratégies d'atténuation des risques et sont exigés par l'assureur pour que la couverture soit garantie. Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

LA COUVERTURE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE EST SOUMISE À LA CONDITION PRÉALABLE QUE TOUS LES POINTS CI-DESSOUS SOIENT REMPLIS. SI L'UNE DES DÉCLARATIONS CI-DESSOUS N'EST PAS REMPLIE, AUCUNE COUVERTURE NE SERA FOURNIE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE POUR TOUT DOMMAGE, FRAIS DE RÉCLAMATION, PÉNALITÉS, SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, FRAIS ET COÛTS LIÉS AUX AMENDES PCI, PERTES LIÉES À LA CYBER-EXTORSION, PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES, PERTES LIÉES À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ.

Veuillez confirmer l'exactitude des informations suivantes :

Mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et/ou l'installation régulière de correctifs logiciels.

Je sauvegarde/mon entreprise sauvegarde régulièrement des données de nature délicate dans un endroit séparé qui ne serait pas affecté par un problème survenant dans notre environnement réel.

J'utilise (ou mon entreprise utilise) l'authentification multi-facteurs (AMF) pour les services basés sur l'infonuagique (tels que l'accès aux comptes de messagerie basés sur l'infonuagique) et pour tous les accès à distance à votre réseau ; ou si non, j'utilise (ou mon entreprise utilise) Jane, Clinicmaster, owl practice ou Practiceperfect.

Pour les systèmes qui disposent uniquement d'un réseau sur site : je/ma société n'autorise l'accès à distance à notre environnement qu'au moyen d'un réseau privé virtuel (RPV). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement infonuagiques.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes.

Je confirme également ce qui suit:

Au moins une fois par an, je participe ou mon entreprise participe à une formation de sensibilisation à la cybersécurité, y compris à la lutte contre l'hameçonnage. Pour les entreprises, cette formation s'adresse à toutes les personnes qui ont accès au réseau de l'organisation ou à des données confidentielles/personnelles. Des ressources sont disponibles sur le site www.pensezcybersecurite.gc.ca/fr.

Je confirme que la déclaration ci-dessus est véridique et exacte.

* Garantie supplémentaire disponible

Si votre entreprise vire des fonds, BMS vous recommande d'envisager d'ajouter une assurance contre la fraude au président/fraude par virement de fonds.

On entend par « **fraude au président** » le virement, le paiement ou la livraison de fonds ou de titres par un assuré à la suite d'ordres de virement frauduleux écrits, électroniques, télégraphiques, par câble, par télétype ou par téléphone fournis par un tiers, qui visent à induire l'assuré en erreur par la présentation erronée d'un fait important sur lequel l'assuré s'est fondé en toute bonne foi.

Fraude par transfert de fonds désigne la perte de fonds ou de valeurs contenues dans un compte de virement d'une institution financière résultant d'un ordre de virement frauduleux écrit, transmis par voie électronique, télégraphique, par télégramme, par télétype ou par téléphone par un tiers à une institution financière lui ordonnant de virer, payer ou livrer des fonds ou des valeurs à partir de tout compte ouvert.

Limite de 25 000 \$ à partir de **230 \$ / an**

Limite de 100 000 \$ à partir de **335 \$ / an**

Souhaitez-vous que BMS communique avec vous pour vous proposer une assurance contre la fraude Oui Non au président/fraude par virement de fonds?

L'assurance responsabilité liée aux pratiques d'emploi (non disponible pour les membres du QC)

Employez-vous du personnel administratif et/ou professionnel ? Votre entreprise fait-elle appel à des travailleurs autonomes, des bénévoles ou des étudiants ? Cette assurance est conçue pour protéger les propriétaires d'entreprise contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris le licenciement abusif, la discrimination, le harcèlement sur le lieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

Recommandé aux propriétaires d'entreprises ayant des employés, des contractants, des bénévoles ou des étudiants.

Avez-vous besoin d'une assurance responsabilité civile pour les pratiques d'emploi? Oui Non
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

	Limite	Prime annuelle
L'option 1	100 000 \$	262 \$ <input type="checkbox"/>
L'option 2	250 000 \$	362 \$ <input type="checkbox"/>
L'option 3	500 000 \$	383 \$ <input type="checkbox"/>
L'option 4	1 000 000 \$	499 \$ <input type="checkbox"/>

Nombre total de salariés (professionnels) :

Nombre total de membres du personnel administratif (y compris les étudiants travaillant sous supervision) :

Nombre total d'employés sous contrat (professionnels) :

Une demande d'assurance similaire a-t-elle déjà été refusée, annulée ou non renouvelée? Oui Non
Si oui, fournissez des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? Ne sélectionnez « Oui » que si vous ne l'avez pas déjà signalé à BMS. Oui Non
Si oui, fournissez des détails.

Y a-t-il déjà eu ou y a-t-il actuellement des réclamations contre votre entreprise, ou contre tout administrateur, dirigeant ou employé passé ou présent de votre entreprise?

Impliquant le droit du travail? Oui Non
Si oui, fournissez des détails.

Discrimination non liée à l'emploi ou harcèlement sexuel? Oui Non
Si oui, fournissez des détails.

Au cours des 12 derniers mois, l'entreprise a-t-elle connu un changement dans le contrôle de la propriété de l'entreprise? Oui Non
Si oui, fournissez des détails.

Avez-vous besoin d'une couverture de la responsabilité civile liée aux pratiques d'emploi pour une (des) société(s) supplémentaire(s)? Oui Non

Le forfait de services juridiques

Les membres peuvent accéder à un forfait complet de services juridiques, qui comprend :

Ligne d'assistance juridique illimitée

Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les avocats de la ligne d'assistance fournissent des informations juridiques générales et de l'aide pour toute question juridique. Veuillez noter que l'avocat ne donnera pas de conseils sur votre protection, ne prendra pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examinera pas les documents.

Centre de documentation juridique

Vous disposez d'un accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles commentés et personnalisables. Parmi les exemples de modèles, citons les testaments et les procurations, les contrats de travail, les ententes de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et enregistrés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

Examen de documents juridiques

Un avocat examinera un document juridique simple et vous fournira une copie annotée du document accompagnée de ses notes. Cela vous aidera à comprendre les répercussions générales que le document peut avoir sur vous.

Rédaction de lettres juridiques simples

Un avocat rédigera une lettre juridique simple que vous pourrez envoyer. Ce service est destiné à vous aider à rédiger des documents simples, comme une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre d'autorisation de voyage pour un enfant, une lettre de démission ou une lettre d'avertissement à un employé.

Service de soutien émotionnel

Vous aurez accès à un soutien émotionnel grâce auquel vous pourrez parler dans la plus stricte confidentialité avec un conseiller professionnel de tout problème professionnel ou personnel qui pourrait vous affecter.

Soutien en cas de vol d'identité

Nos experts en vol d'identité vous fourniront une aide générale et des conseils de prévention en matière de vol d'identité et la façon de vous protéger. Si vous pensez avoir été victime d'une usurpation d'identité, ce service peut également vous fournir l'assistance directe d'un expert en restauration de l'identité pour vous aider à rétablir votre identité.

Assistance en matière de ressources humaines

Vous avez accès à une assistance en matière de ressources humaines qui vous permet de parler à un professionnel des ressources humaines, lequel peut vous fournir des informations sur les questions de ressources humaines qui ont une incidence sur votre entreprise.

Coût annuel : 35 \$

Souhaitez-vous acheter le forfait de services juridiques?

Oui Non

Remarque : si vous souscrivez une assurance de protection juridique (ci-dessous), le forfait de services juridiques est automatiquement inclus dans les solutions juridiques pour les personnels et les entreprises.

Solutions d'assurance des frais juridiques

Les affaires juridiques personnelles et/ou professionnelles peuvent survenir à tout moment et peuvent être coûteuses.

L'assurance frais juridiques — Personnel fournit ce qui suit :

- Ensemble de services juridiques (tels que détaillés ci-dessus, à l'exception de l'assistance en matière de ressources humaines)
- Assurance pour couvrir les frais de justice liés à la résolution d'un certain nombre de litiges, notamment :
 - Poursuite ou défense des litiges contractuels
 - Poursuite ou défense des litiges en matière de location (un délai de carence de 90 jours s'applique à compter du début de la première police détenue)
 - Différends relatifs à l'évaluation de la perte totale (véhicules à moteur)
 - Défense de la protection du permis de conduire
 - Poursuite pour dommages corporels
 - Poursuite de la protection de la propriété
 - Défense en matière de protection fiscale

Chaque réclamation / limite agrégée	Prime
25 000 \$ / 125 000 \$	<input type="checkbox"/> 80 \$
50 000 \$ / 250 000 \$	<input type="checkbox"/> 93 \$

Voulez-vous souscrire l'assurance frais juridiques — Personnel? Oui Non
 Si oui, veuillez répondre aux questions ci-dessous.

Au cours des trois dernières années, avez-vous, votre conjoint ou des enfants adultes résidant chez vous :

- Entamé des poursuites judiciaires relatives à un contrat de consommation? Oui Non
- Entamé des mesures juridiques à la suite d'une nuisance légale ou d'une intrusion sur votre terrain? Oui Non
- Engagé une action en justice contre un tiers à la suite d'une blessure? Oui Non
- Engagé une action en justice contre un médecin à la suite d'une négligence médicale qui vous a causé une blessure? Oui Non
- Déjà fait l'objet d'une vérification fiscale de l'ARC? Oui Non
- Déjà été interrogé par la police ou arrêté en relation avec une présumée infraction pénale? Oui Non
- Été poursuivi pour discrimination présumée? Oui Non
- Été victime d'un vol d'identité? Oui Non

Si oui, fournissez des détails.

L'assurance frais juridiques — Entreprise fournit ce qui suit :

- Forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, sauf l'aide sur la protection contre l'usurpation d'identité)
- L'assurance couvre les frais de justice liés à la résolution d'une série de litiges :
 - Protection supplémentaire du salarié
 - Défense juridique automobile
 - Défense des litiges contractuels et recouvrement de créances (un délai de carence de 90 jours s'applique à compter du début de la première police détenue)
 - Défense pour les recours contre les licences statutaires
 - Poursuite de la protection de la propriété
 - Poursuite pour dommages corporels
 - Protection fiscale

50 000 \$ par réclamation / 250 000 \$ agrégé

Chiffre d'affaires estimé au cours des 12 prochains mois	Prime
0 \$ à 150 000 \$	<input type="checkbox"/> 145 \$
150 001 \$ à 250 000 \$	<input type="checkbox"/> 230 \$
250 001 \$ à 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 375 \$
500 001 \$ à 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 480 \$
1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 845 \$
2 000 000 \$+	<input type="checkbox"/> Référence requise

Souhaitez-vous acheter les Solutions juridiques pour les entreprises?
Si oui, veuillez répondre aux questions ci-dessous. Oui Non

Nombre d'employés (temps plein et temps partiel) :

Au cours des trois dernières années, votre entreprise, vous, un administrateur ou un associé de l'entreprise a-t-il:

- Fait l'objet d'un contrôle fiscal? Oui Non
- Été impliqué dans un litige concernant le respect de la TPS, de l'impôt sur le revenu, de la TVP ou de la TVH ou des retenues sur la paie? Oui Non
- Été impliqué dans un différend concernant tout dommage, intrusion ou nuisance à l'égard des biens dont vous êtes responsable? Oui Non
- Été poursuivi par un tribunal pénal (à l'exclusion des infractions liées aux véhicules)? Oui Non
- Fait l'objet de poursuites civiles en matière de discrimination ou de lois sur la protection de la vie privée? Oui Non
- Été le destinataire d'un avis de modification, de suspension, de révocation ou de refus de renouvellement d'une licence obligatoire? Oui Non
- Été impliqué dans un litige contractuel? Oui Non

Si oui, fournissez des détails.

Avez-vous tenté de recouvrer une créance non contestée au cours des 12 derniers mois, après avoir épuisé les procédures normales de recouvrement des créances anciennes? Oui Non
Si oui, fournissez des détails.

Couverture accident de 24 heures (non disponible pour les membres du QC)

Même si nous n'aimons pas y penser, des accidents peuvent arriver. Si l'accident est suffisamment grave pour limiter votre capacité de travail, vous pourriez être confronté avec des facteurs de stress financiers en plus des facteurs physiques. Cette couverture est conçue pour vous offrir, ainsi qu'à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures, invalidité ou décès.

L'assurance accident 24 heures offre une indemnité forfaitaire lorsque:

- Une perte ou un décès servent en raison d'un accident, et
- Lorsque, à la suite d'une blessure accidentelle, l'invalidité entraîne une incapacité totale permanente.

La police couvre également:

- Frais de rapatriement, et
- Frais de réadaptation si vous avez besoin d'une formation spéciale afin d'être qualifié pour exercer une profession différente à la suite d'un accident assuré.

Aperçu de la couverture

Décès accidentel et invalidité	25 000 \$
Invalidité totale permanente	25 000 \$
Rapatriement	5 000 \$
Réadaptation	5 000 \$
Bénéfice de fracture	2 000 \$

Coût annuel : 35 \$

Souhaitez-vous souscrire à la couverture accident de 24 heures? Oui Non

Pour souscrire l'assurance accidents 24 heures sur 24, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer votre date de naissance (MM/JJ/AAAA):

Souhaitez-vous augmenter la somme principale pour le décès ou la mutilation par accident et d'invalidité totale permanente à 50 000 \$ pour un montant supplémentaire de 25 \$? Oui Non

Offre de Psychology Today!

Les membres de l'ACTS qui souscrivent une assurance par l'intermédiaire du programme d'assurance de BMS peuvent désormais bénéficier d'une inscription gratuite de six mois dans le répertoire des thérapeutes de Psychology Today, d'une valeur de 210 \$.

Souhaitez-vous qu'un courtier communique avec vous pour obtenir plus d'informations? Oui Non

Déclarations et garanties

Je déclare qu'au cours des cinq dernières années, aucun assureur n'a annulé, refusé ou refusé de me/nous délivrer une quelconque forme d'assurance responsabilité civile et que la présente demande divulgue les risques connus à la date de la présente demande. Je déclare que les déclarations fournies ici sont vraies et exactes à tous les égards, et que je demande, par la présente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la véracité des dites déclarations.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas la partie proposante ou la société à souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire sera la base du contrat si une police est émise.

La prime d'assurance est entièrement prélevée et n'est pas remboursable.

Signé par:

Poste:

Date:

Divulgarion des frais

Ligne de couverture	Prime	Commission (incluse dans la prime)	Frais
L'assurance responsabilité civile professionnelle / L'assurance responsabilité civile générale / Biens	Par demande	25%	Néant
L'assurance responsabilité professionnelle des personnes morales	Par demande	25%	Néant
Cybersécurité et atteinte à la vie privée	Par demande	25%	Néant
L'assurance responsabilité liée aux pratiques d'emploi	Par demande	25%	Néant
Le forfait de services juridiques	Par demande	S/O	13 \$
L'assurance frais juridiques — Personnel	Par demande	20%	Néant
L'assurance frais juridiques — Entreprise	Par demande	20%	Néant
L'assurance accidents 24 heures sur 24	Par demande	15%	6 \$

Renseignement sur le paiement

La taxe de vente provinciale s'applique comme suit :

Résidents de l'Ontario, taxe de vente de **8 %**

Résidents du Québec, taxe de vente de **9 %**

Résidents du Manitoba, taxe de vente de **7 %**

Résidents de Terre-Neuve, taxe de vente de **15 %**

Résidents de la Saskatchewan, taxe de vente de **6 %**

Toutes les autres provinces ne sont pas assujetties à la taxe provinciale.
La taxe sur les produits et services (TPS) ne s'applique pas aux primes d'assurance.

Taxe applicable à l'assurance services juridiques :

Note : le coût comprend les frais de courtage et est assujetti à la TVH applicable.

Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard :
TVH de 15 % à ajouter

Ontario : TVH de 13 % à ajouter

Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut,
Québec, Saskatchewan et Yukon : TVH de 5 % à ajouter

Veuillez émettre le chèque au nom de BMS Canada Services de Risques Ltée ou remplir l'autorisation de paiement par carte de crédit ci-après.

Sous-total	\$
Frais de service*	10,00 \$
Taxe	\$
Montant total joint	\$

* À noter: les frais de service ne s'appliquent pas si vous achetez **UNIQUEMENT** le forfait responsabilité civile professionnelle/ responsabilité civile générale/biens.

Autorisation de paiement par carte de crédit

N° de compte VISA, AMEX ou MasterCard :

Date d'expiration :

CVV:

Nom du titulaire de la carte :

Signature :

BMS Canada services de risques Ltée (BMS)

825, voie Exhibition, bureau 209
Ottawa ON K1S 5J3

Sans frais: 1-844-583-7747

Télécopieur: 613-701-4234

Courriel: casw.insurance@bmsgroup.com